

Au gré de l'intérêt, passant du blanc au noir. Le matin royaliste, et le soir républicain. Ce qu'il blâmait hier, demandait à l'abandonner. Il prit, quitta, revint à la perenne et la perenne.

L'apostasie, aussi vieille que le monde, dure-t-elle autant que lui? Grave question que les pessimistes résolvent par l'affirmative. Pour nous, fidèles à la doctrine du progrès, nous dirons avec Leibnitz: « Il ne parait pas impossible que l'homme atteigne à la perfection » Il faut donc espérer qu'un jour viendra où les citoyens seront assez parfaits et surtout assez éclairés pour préférer à leur intérêt privé celui de la chose publique: l'apostasie aura disparu.

**APOSTASIE**, s. f. (a-po-sta-si-é — rad. apo-stat) Celle qui abandonne sa religion pour une autre. *Jeune fille fut condamnée comme hérétique, reléguée à l'apostasie et à l'idolâtrie.* Ce féminin n'a guère été employé qu'en parlant de la Pucelle.

**APOSTASIE**, s. f. (a-po-sta-si-é — du gr. apo, de, statô, je tombe goutte à goutte). Méd. Saignement de nez.

**APOSTAT**, s. m. (a-po-sta-t) Part. pass. du v. APOSTATER. *Volontiers apostat au coin d'une rue.* Soldats apostats derrière un bois. Jacques d'Arteneld avait des hommes apostats dans toutes les villes, qui faisaient au premier ordre tous ceux qu'ils opposaient à ses desseins. (Boss.) Ces scélérats commençaient à parler, une troupe insolente de petit pécheur, apostat par les tribunaux, poussait des cris confus. (Vercot.) Des assassins apostats devaient tuer le roi. (Volt.) On ne me laisse de communication qu'avec des gens apostats par mes persécuteurs. (J.-J. Rousseau.)

**APOSTASIÉ**, s. m. (a-po-sta-si-é — rad. apo-stat) Terme de la religion chrétienne. *Le plus grand crime qu'un chrétien puisse commettre, c'est d'apostasier.* Les magistrats de l'empire ont apostasié à nous catholiques. Les Muses habitant au Vatican, et chantaient sous le dôme à moitié formé de Saint-Pierre, que leur élevait Michel-Ange; maintenant, elles sont devenues protestantes. (Chateaub.) Entré à l'Académie, c'est apostasié, selon M. du Camp, c'est renier tout son passé et ce qu'on a adoré. (Steu-Beuve.)

— S'emploie aussi activement. *Se l'Université qui est son fond, elle n'aura pas d'apostasie de sa croyance.* (E. de Gir.) Ce n'est pas à la fin de son martyre que Fénelon avait apostasié sa foi. (Lamart.) Julien fut justement nommé l'apostat parce qu'il avait apostasié son maître, après l'avoir compris. (Balzac.)

**S'apostasier**, v. pr. Renoncer publiquement aux principes que soi-même on avait professés: *Le christianisme ne peut devenir esthétique qu'en s'apostasiant.* (Proudh.)

**Antonyme**. Se convertir.

**APOSTASIMÉRIDES**, s. f. pl. (a-po-sta-si-mé-ri-de — du gr. apo-stasi-é, intervalle; mé-ros, cuisse). Entom. Groupe de curculionides ou charaéons.

**APOSTAT** adj. m. (a-po-sta — du gr. apo-statés, déserteur; formé de apo, loin de; statos, qui se tient). Se dit de ce qui n'est ni apostat, qui n'a abandonné publiquement leur religion, particulièrement la religion chrétienne, ou renoncé à leurs vœux monastiques: *Chrétien apostat. Moine apostat.* Une simple interrogation se rend apostat et persécuté. (Mass.) Ils étaient accusés d'être non-seulement hérétiques, mais apostats. (Pasc.) *Il se flatta de le perdre dans l'opinion du peuple.* (Rochefort) *Il n'est pas d'apostat, ni de déiste, ni de matérialiste, ni de matérialiste de tout le monde.* (Mérime.)

— S'emploie le plus ordinairement comme subst. masc.: *Julien l'apostat. Un odieux apostat. Il y a cette différence entre l'hérétique et l'apostat, que l'hérétique n'abandonne qu'une partie de sa foi, et que l'apostat n'en conserve plus rien.* (Rouv.) *Il est rare qu'un apostat ne soit pas un persécuteur.* (Arnauld.) *Il dépend de vous d'en faire un héros ou un méchant.* (E. de Sand.) *Dès le commencement du christianisme, il y eut des apostats.* (Proudh.)

Puis-je vivre, et me voir en ce funeste état. De la source d'un martyr, femme d'un apostat? (Rouss.)

Mais l'apostat confond, dans un double parjure, Et la loi qu'il embrasse, et la loi qu'il abuse. (Rouss.)

— Par ext. Celui qui en vue d'un intérêt abandonne une doctrine, une opinion, un parti: *Un apostat politique. Que de renégats, que d'apostats surtout en politique!* Ce n'était point un apostat que ce courageux conventionnel qui, disant: *Je suis bon sans, par de tyrannie, ayura des intérêts de parti pour ne pas trahir ceux de la liberté.* (Arnauld.) *La révolution saura reconnaître les usurpateurs et marquer les apostats.* (Proudh.) *L'apostat politique demandera, et le fait, la mort de ceux qu'il appelle ses frères.* (Proudh.) *Il n'y a qu'un châtiment pour les apostats, c'est la consécration qu'ils sont infâmes, et qu'on les méprise.* (Duclos.)

— Fig. et moralém. *Ceux d'entre eux qui hésitent à l'idée du bonheur universel ne seraient que des âmes vulgaires, des apostats du génie social.* (Fourier.)

Mais qu'on ne se prône des sophistes pesants, l'apostat effronté du rois et des bons sens. Alors, certes, alors, ma colère s'allume. (Gresset.)

— Syn. *Apostat, renégat.* L'apostat se dit plus particulièrement de lui qui renonce au christianisme ou au catholicisme pour embrasser une autre religion, et renégat, d'un chrétien qui se fait mahométan.

**Epithètes**. Impie, sacrilège, odieux, infâme, détestable, détesté, vil, honteux, dissolu, débauché, corrompu, hérétique, défrôlé.

**APOSTATE**, s. f. (a-po-sta-te — rad. apo-stat) Celle qui abandonne sa religion pour une autre. *Jeune fille fut condamnée comme hérétique, reléguée à l'apostasie et à l'idolâtrie.* Ce féminin n'a guère été employé qu'en parlant de la Pucelle.

**APOSTASIE**, s. f. (a-po-sta-si-é — du gr. apo, de, statô, je tombe goutte à goutte). Méd. Saignement de nez.

**APOSTAT**, s. m. (a-po-sta-t) Part. pass. du v. APOSTATER. *Volontiers apostat au coin d'une rue.* Soldats apostats derrière un bois. Jacques d'Arteneld avait des hommes apostats dans toutes les villes, qui faisaient au premier ordre tous ceux qu'ils opposaient à ses desseins. (Boss.) Ces scélérats commençaient à parler, une troupe insolente de petit pécheur, apostat par les tribunaux, poussait des cris confus. (Vercot.) Des assassins apostats devaient tuer le roi. (Volt.) On ne me laisse de communication qu'avec des gens apostats par mes persécuteurs. (J.-J. Rousseau.)

**APOSTASIÉ**, s. m. (a-po-sta-si-é — rad. apo-stat) Terme de la religion chrétienne. *Le plus grand crime qu'un chrétien puisse commettre, c'est d'apostasier.* Les magistrats de l'empire ont apostasié à nous catholiques. Les Muses habitant au Vatican, et chantaient sous le dôme à moitié formé de Saint-Pierre, que leur élevait Michel-Ange; maintenant, elles sont devenues protestantes. (Chateaub.) Entré à l'Académie, c'est apostasié, selon M. du Camp, c'est renier tout son passé et ce qu'on a adoré. (Steu-Beuve.)

— S'emploie aussi activement. *Se l'Université qui est son fond, elle n'aura pas d'apostasie de sa croyance.* (E. de Gir.) Ce n'est pas à la fin de son martyre que Fénelon avait apostasié sa foi. (Lamart.) Julien fut justement nommé l'apostat parce qu'il avait apostasié son maître, après l'avoir compris. (Balzac.)

**S'apostasier**, v. pr. Renoncer publiquement aux principes que soi-même on avait professés: *Le christianisme ne peut devenir esthétique qu'en s'apostasiant.* (Proudh.)

**Antonyme**. Se convertir.

**APOSTASIMÉRIDES**, s. f. pl. (a-po-sta-si-mé-ri-de — du gr. apo-stasi-é, intervalle; mé-ros, cuisse). Entom. Groupe de curculionides ou charaéons.

**APOSTAT** adj. m. (a-po-sta — du gr. apo-statés, déserteur; formé de apo, loin de; statos, qui se tient). Se dit de ce qui n'est ni apostat, qui n'a abandonné publiquement leur religion, particulièrement la religion chrétienne, ou renoncé à leurs vœux monastiques: *Chrétien apostat. Moine apostat.* Une simple interrogation se rend apostat et persécuté. (Mass.) Ils étaient accusés d'être non-seulement hérétiques, mais apostats. (Pasc.) *Il se flatta de le perdre dans l'opinion du peuple.* (Rochefort) *Il n'est pas d'apostat, ni de déiste, ni de matérialiste, ni de matérialiste de tout le monde.* (Mérime.)

— S'emploie le plus ordinairement comme subst. masc.: *Julien l'apostat. Un odieux apostat. Il y a cette différence entre l'hérétique et l'apostat, que l'hérétique n'abandonne qu'une partie de sa foi, et que l'apostat n'en conserve plus rien.* (Rouv.) *Il est rare qu'un apostat ne soit pas un persécuteur.* (Arnauld.) *Il dépend de vous d'en faire un héros ou un méchant.* (E. de Sand.) *Dès le commencement du christianisme, il y eut des apostats.* (Proudh.)

Puis-je vivre, et me voir en ce funeste état. De la source d'un martyr, femme d'un apostat? (Rouss.)

Mais l'apostat confond, dans un double parjure, Et la loi qu'il embrasse, et la loi qu'il abuse. (Rouss.)

— Par ext. Celui qui en vue d'un intérêt abandonne une doctrine, une opinion, un parti: *Un apostat politique. Que de renégats, que d'apostats surtout en politique!* Ce n'était point un apostat que ce courageux conventionnel qui, disant: *Je suis bon sans, par de tyrannie, ayura des intérêts de parti pour ne pas trahir ceux de la liberté.* (Arnauld.) *La révolution saura reconnaître les usurpateurs et marquer les apostats.* (Proudh.) *L'apostat politique demandera, et le fait, la mort de ceux qu'il appelle ses frères.* (Proudh.) *Il n'y a qu'un châtiment pour les apostats, c'est la consécration qu'ils sont infâmes, et qu'on les méprise.* (Duclos.)

— Fig. et moralém. *Ceux d'entre eux qui hésitent à l'idée du bonheur universel ne seraient que des âmes vulgaires, des apostats du génie social.* (Fourier.)

Mais qu'on ne se prône des sophistes pesants, l'apostat effronté du rois et des bons sens. Alors, certes, alors, ma colère s'allume. (Gresset.)

— Syn. *Apostat, renégat.* L'apostat se dit plus particulièrement de lui qui renonce au christianisme ou au catholicisme pour embrasser une autre religion, et renégat, d'un chrétien qui se fait mahométan.

**Epithètes**. Impie, sacrilège, odieux, infâme, détestable, détesté, vil, honteux, dissolu, débauché, corrompu, hérétique, défrôlé.

lres toute recommandation on apostille: l'intention était excellente; mais ce décret ne pouvait avoir de sanction. Ce sont les mourus de la liberté, et non des décrets qui supprimeraient les apostilles.

**APOSTILLÉ**, s. m. (a-po-sti-llé, Il mil.) Part. pass. du v. APOSTILLER. *Certificat apostillé.* Les pétitions apostillées ne sont pas toujours les mieux reçues. Les placcets étaient reçus par un maître des requêtes qui les rendait toujours par moi. (Alex. Dumas.)

**APOSTILLER**, v. a. ou tr. (a-po-sti-llé, Il mil. — rad. apostille). Mettre une apostille à la marge ou au bas d'un écrit, d'une lettre, d'un mémoire, d'une pétition, etc.: *Apostiller une demande, une réclamation.* Le ministre avait apostillé les dépêches de l'ambassadeur. (Acad.) *Il écrivait toujours au roi à mi-marge, et le roi apostillait à côté, de sa main, et lui renvoyait ainsi ses lettres.* (St-Sim.)

**APOSTILLEUR**, s. m. (a-po-sti-llé, Il mil. — rad. apostille). Celui qui apostille un mémoire ou une pétition. Syn. plus usité d'apostillateur.

**APOSTIS**, s. f. (a-po-sti-si-s). Anc. mar. Nom sous lequel on désignait le plat-board d'une embarcation, en y comprenant les tolets et les dâmes.

**APOSTOLAT**, s. m. (a-po-sto-la — du lat. apostolatus; tiré du gr. apostolô, départ). Ministère des apôtres et de leurs successeurs: *Saint Paul fut appelé à l'apostolat par une voix miraculeuse.* (Acad.) *Par le travail régénérateur de l'apostolat, la jeunesse de l'Église se va glorieux sous ces cieux renouvelés.* (De Ravignan.) *L'apostolat chrétien est l'instrument principal du progrès et de la régénération des hommes.* (Baudouin.) *L'apostolat, seul, ouvre au catholicisme la porte à la civilisation, à l'éducation, la place qu'elle doit avoir.* (Dupin.) *L'apostolat remonte à Jésus-Christ même.* (Proudh.) *L'apostolat tomba peu à peu dans l'Église, à mesure que la hiérarchie sacerdotale se perfectionna, et que son organisation devint plus puissante.* (Proudh.)

— Par ext. Action de propager des idées nouvelles, une doctrine: *Généralment parlant, il y a eu de remarquables apôtres, mais pas d'apostolat, tandis que la religion, elle-même, elle n'est qu'un métier.* (Léon-Roll.) *Le devoir d'une philosophie générale est d'opposer l'apostolat du bon sens et de la vertu à celui du mensonge et du crime.* (V. Cousin.)

— Hist. Titre honorifique donné autrefois au pape. *Votre apostolat*, comme on dit aujourd'hui *Votre Sainteté*.

**APOSTOLE**, s. m. (a-po-sto-le — du gr. apostolos; formé de apostellô, j'envoie au loin). Antiq. gr. Nom qui servait à désigner l'équipement d'une flotte, et quelquefois commandant une expédition navale.

— Nom donné anciennement au pape, comme successeur des apôtres.

— s. f. Tribut que les patriarches juifs levaient dans les provinces, par l'intermédiaire d'officiers nommés apôtres.

**APOSTOLÉ**, s. m. (a-po-sto-lé — du gr. apostolê, départ). Chim. et pharm. Nom générique donné aux extraits.

**APOSTOLES**, s. m. pl. (a-po-sto-lé, d'où leur nom, situées à l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud, à l'entrée du détroit de Magellan, près du cap François, au N.-O. de la Terre de la Désolation).

**APOSTOLI** (Jean-François), poète latin moderne, né dans le Monterrat, vivait dans la dernière moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. On cite surtout son poème *Succisa Hora*, publié à Milan en 1750, et qui eut plusieurs éditions.

**APOSTOLI** (François), littérateur italien, né à Venise vers 1746, mort en 1816. Il remplit quelques emplois, eut une vie agitée et finit par se faire espion des Autrichiens. On a de lui *Lettres et Contes sentimentaux de Joseph Vanderson* (en collaboration avec le baron de Lezenbrunn), et divers autres écrits.

**APOSTOLICITÉ**, s. f. (a-po-sto-li-si-té — rad. apostolique). Théol. Conformité de la doctrine de l'Église avec celle des apôtres; orthodoxie: *Les caractères de l'Église de Jésus-Christ sont l'unité, la catholicité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité.* (C. Gousset.) *Autorité d'un principe reconnu vrai par la saint-Église.*

**APOSTOLIN**, s. m. (a-po-sto-li-nin). Hist. ecclésiast. Doctrine des apostoliques. Les apôtres, nom donné à des religieux qui faisaient profession d'imiter la vie des apôtres et des premiers fidèles. Les apôtins s'étaient établis à Gènes; ils furent supprimés par Sixte-Quint en 1590, et réunis aux augustiniens.

**APOSTOLIQUE** adj. (a-po-sto-li-ke — du gr. apostolos, apôtre). Qui vient, qui procède directement des apôtres: *Doctrine, tradition apostolique.* *Recevoir ces évêques apostoliques.* *Le pape est le successeur de saint Pierre.* *Qui concerne le saint-siège, qui en émane: Siège apostolique.* *Bénédiction apostolique.* *Bref apostolique.* *Mandat apostolique.* *Qui rappelle les apôtres, qui divoquent les traditions des apôtres: Zele apostolique.* *Travaux apostoliques.* *Ils se croient des hommes apos-*

toliques. (La Bruy.) *Ces deux vertus jointes ensemble, qui font le caractère d'un homme apostolique, ont été le caractère de saint Ignace.* (Fénel.) *Il n'est pas difficile au Seigneur de porter sur ses ailes, à travers les mers, des hommes apostoliques.* (Mass.) *Par les soins des hommes apostoliques ont été fondées des écoles de charité.* (Mass.) *On fit dans nos campagnes des courses apostoliques; les pauvres furent évangélisés.* (Mass.) *Rien n'était plus apostolique que la vie des missionnaires chez les Hébreux.* (Chateaub.) *S'il avait le ferme d'une vertu vraiment apostolique, il la tenterait par la grâce d'une inépuisable indulgence.* (E. Sue.)

— Entre dans un grand nombre de locutions en quelque sorte consacrées: *Chaire apostolique.* La chaire de nos églises: *Généralment, le langage de la chaire apostolique n'est plus si fermement approprié ni au siècle qui l'entend, ni à l'auditoire qui l'écoute.* (E. de Gir.) *Mission apostolique.* Mission des apôtres et, par ext., de tous ceux qui travaillent à propager la religion chrétienne. *Vie apostolique, zèle apostolique.* Vie sainte comme était celle des apôtres: *zèle digne des apôtres.* *Siècle apostolique.* Temps apostolique. Le 1<sup>er</sup> siècle de l'Église, temps où vivaient les apôtres. *Église apostolique.* Église fondée par l'un des apôtres: *Canon apostolique.* Recueil qui renferme les règles de discipline adoptées dans l'Église pendant les premiers siècles. *Nonce apostolique.* Ambassadeur, chargé d'affaires du saint-siège, qui est chargé de représenter le pape dans les divers cours d'Europe. *Mandat apostolique.* Titre d'honneur que l'on donnait au pape pendant le moyen âge: il a été remplacé par celui de Sa Sainteté. *Clercs apostoliques.* Non par leur nom, mais par les surnoms qu'on leur donnait, ils désignent les Jésuites, tout dévoués au saint-siège. *Notaires apostoliques.* Notaires autorisés, dans chaque diocèse, à rédiger des actes en matière ecclésiastique: *Convois apostolique.* Insigne d'honneur donné dans les premiers siècles aux évêques. *Siège apostolique.* Se dit d'un évêché, dans les premiers temps de l'Église. *Chambre apostolique.* Tribunal où l'on traite les affaires qui concernent les finances et le domaine de l'Église ou du souverain pontife. *Royaume apostolique.* Le royaume de Hongrie. *Préceptes apostoliques.* Qualificatif donné, au xv<sup>e</sup> siècle, par les rois d'Espagne, à leurs ordonnances, quand elles avaient été sanctionnées par un concile ou par une réunion d'évêques.

— Encycl. — **Pères apostoliques.** On nomme pères apostoliques ceux des successeurs immédiats des apôtres qui ont laissé des écrits. Ce sont saint Barnabé, saint Clément de Rome, saint Ignace d'Antioche et saint Polycarpe de Smyrne. Quant à Papias d'Héracopolis, et à l'auteur du *Pasteur*, Hermas, il n'est pas bien prouvé qu'ils aient été disciples des apôtres.

Dans les écoles des *Pères apostoliques*, le dogme est pur ainsi dire encore à l'état fluide; ils se bornent à prêcher la foi et la purification dans l'attente du second avènement de Jésus-Christ. Colletier a donné une édition des *Pères apostoliques* en 1872.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

— **Constitutions apostoliques.** On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Église, qu'on suppose dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par saint Clément. Ils sont au nombre de quatre-vingt-cinq. Les anciens auteurs des écrits ecclésiastiques regardent ces constitutions comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations qui ont empêché qu'il n'ait été institué par les apôtres, ni par les assemblées de l'Église, comme les autres livres de ce genre.

toliques. (La Bruy.) *Ces deux vertus jointes ensemble, qui font le caractère d'un homme apostolique, ont été le caractère de saint Ignace.* (Fénel.) *Il n'est pas difficile au Seigneur de porter sur ses ailes, à travers les mers, des hommes apostoliques.* (Mass.) *Par les soins des hommes apostoliques ont été fondées des écoles de charité.* (Mass.) *On fit dans nos campagnes des courses apostoliques; les pauvres furent évangélisés.* (Mass.) *Rien n'était plus apostolique que la vie des missionnaires chez les Hébreux.* (Chateaub.) *S'il avait le ferme d'une vertu vraiment apostolique, il la tenterait par la grâce d'une inépuisable indulgence.* (E. Sue.)

— Entre dans un grand nombre de locutions en quelque sorte consacrées: *Chaire apostolique.* La chaire de nos églises: *Généralment, le langage de la chaire apostolique n'est plus si fermement approprié ni au siècle qui l'entend, ni à l'auditoire qui l'écoute.* (E. de Gir.) *Mission apostolique.* Mission des apôtres et, par ext., de tous ceux qui travaillent à propager la religion chrétienne. *Vie apostolique, zèle apostolique.* Vie sainte comme était celle des apôtres: *zèle digne des apôtres.* *Siècle apostolique.* Temps apostolique. Le 1<sup>er</sup> siècle de l'Église, temps où vivaient les apôtres. *Église apostolique.* Église fondée par l'un des apôtres: *Canon apostolique.* Recueil qui renferme les règles de discipline adoptées dans l'Église pendant les premiers siècles. *Nonce apostolique.* Ambassadeur, chargé d'affaires du saint-siège, qui est chargé de représenter le pape dans les divers cours d'Europe. *Mandat apostolique.* Titre d

